

COMMUNE D'ATHEE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016 - A 20 HEURES 00

Le Conseil Municipal de la commune d'Athée, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie

Présents : Serge PERRON, David FAU, Olivier LANCHON, Jean-Claude GUEDENET, Guy ESMONIN, Gisèle BODOIGNET, Marlène MALATY, Philippe CERF, Pascal HUMBLLOT, Sabine PASZKO, Gilles VINCENT, Patrick DA ROCHA, Philippe BOYER

Absents : Nadine FORNARA (donne procuration à David FAU)

A été nommée secrétaire : Gisèle BODOIGNET

1. Approbation du compte rendu de la séance du 03/10/2016.

David FAU indique qu'il souhaitait la distribution d'une fiche info concernant les incivilités dans la commune.

Le compte-rendu a été approuvé à la majorité des membres présents à cette réunion.

2. Dénomination et siège de l'EPCI issu de la fusion des Intercommunalités AUXONNE et PONTAILLER-SUR-SAONE

Le maire présente au conseil municipal le texte de la délibération, pris en séance du 29 septembre 2016, traitant de la révision statutaire liée à la fusion des Intercommunalités d'Auxonne Val de Saône et de Pontailler-sur-Saône.

Dans le cadre de la fusion de ces EPCI, un arrêté préfectoral sera pris fin décembre, intégrant :

- le nombre et la répartition des sièges
- le siège
- le nom

Après échanges entre les Intercommunalités le nombre de sièges sera inscrit selon les évolutions législatives, le siège de l'Intercommunalité sera celui de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône et le nom de celle-ci agrégera les noms des deux EPCI Auxonne/Pontailler Val de Saône, synthétisé CAP Val de Saône.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la dénomination du nouvel EPCI issu de la fusion « Communauté de Communes Auxonne / Pontailler Val de Saône
- APPROUVE la position du siège de l'EPCI issu de la fusion à Auxonne « ruelle de Richebourg »
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3. Promesse de vente de terrain (TDF), parcelle ZE 33

Le maire informe le conseil municipal d'un projet de TDF consistant à l'installation d'un pylône support d'un relais radio-électronique.

Un emplacement de 100 m² nécessaire à cette implantation et au local technique est à définir.

Le prix de vente est fixé à 10 000 €.

Le choix s'est porté sur la parcelle ZE 33 en bordure du chemin d'exploitation débouchant sur la RD 24. Une convention/compromis de vente, valable pour une durée de 18 mois et qui serait annulé en cas d'abandon du projet, sera établie avant la finalisation de ce projet.

TDF s'engage à indemniser l'immobilisation du terrain à hauteur de 1 500 € pour une durée de 12 ans renouvelable par accord des parties.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer l'accord de principe permettant à TDF de réaliser les études techniques et d'impact ;

- AUTORISE le maire à signer la convention/compromis de vente pour une surface de 100 m² à définir sur la parcelle ZE 33 ;
- CHARGE le maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

4. Mise en œuvre du RIFSEEP (IFSE et CIA)

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Ce nouveau dispositif est applicable à compter du 01/01/2017 et sera versé annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le nouveau dispositif du RIFSEEP.

5. Concession cimetièrè

Exposé :

Il est proposé d'actualiser les tarifs municipaux relatifs aux concessions et redevances funéraires.

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'adopter les nouveaux tarifs proposés ci-dessous :
 - Concession trentenaire : 100 €
- Ces tarifs seront applicables à compter du 01^{er} janvier 2017 et verser sur le budget communal de la commune d'Athée
- CHARGE le maire de signer tout document relatif à cette affaire.

6. Reversement montant vente fourgon pompe BERLIET à l'Amicale des Pompiers d'Athée

Le maire informe le conseil municipal de la vente pour un montant de 2 500 € du fourgon pompe BERLIET du Centre de Première Intervention d'Athée.

Ce véhicule avait été acheté en 2007 sur l'Amicale des Pompiers d'Athée qui l'avait cédé à la commune pour un emploi et assurance.

Ce véhicule est sorti de l'actif et il convient de reverser le produit de la vente à l'Amicale des Pompiers d'Athée.

Le camion BERLIET – VTSU – immatriculé 1650XD21 a été cédé à la société Cristal Union 45490 CORBEILLES pour un montant de 2 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 13 voix pour, 1 abstention :

- DECIDE de reverser le montant de la vente du camion BERLIET, soit 2 500 € à l'Amicale des Pompiers d'Athée
- AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

7. Questions diverses

- ✚ Election du nouveau président de la Communauté de Communes : 07/01/2017
- ✚ Demande achat terrain communal : 3 rue de la Mairie (le conseil municipal refuse la vente)
- ✚ Travaux réseau eau potable : terminés en fin d'année
- ✚ Repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h 20
